



PLAN DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
www.ecologique-solidaire.gouv.fr

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
www.cohesion-territoires.gouv.fr

Introduction

Le plan rénovation des bâtiments est la feuille de route qui décline, sur le quinquennat, le Plan Climat pour ce secteur

45 %

*PART DU SECTEUR
RÉSIDENTIEL-TERTIAIRE DANS
LA CONSOMMATION
ÉNERGÉTIQUE*

+ 10,4 %

*HAUSSE DE LA
CONSOMMATION
ÉNERGÉTIQUE DANS LE
SECTEUR DU BÂTIMENT DEPUIS
1992*

27 %

*PART DU SECTEUR
RESIDENTIEL / TERTIAIRE
DANS LES ÉMISSIONS DE GAZ À
EFFET DE SERRE*

7 millions

LOGEMENTS MAL ISOLÉS

3,8 millions

*MÉNAGES EN SITUATION DE
PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE*

14 %

*DES MÉNAGES ONT FROID
DANS LEUR LOGEMENT EN
HIVER*

2050

*Année à laquelle tout le parc devra
être rénové au niveau bâtiment
basse consommation (BBC)*

15 %

*d'économies d'énergie d'ici
5 ans pour le parc immobilier
de l'État*

MINISTÈRE DE

LOGIQUE ET SOLIDAIRE / MINISTÈRE DE

TOIRES

Introduction

Objectif : une mobilisation générale pour réduire la consommation d'énergie dans le bâtiment

Le plan repose sur cinq « fondamentaux » :

- 1- Faire de l'efficacité énergétique des bâtiments une priorité nationale, en mobilisant l'ensemble des acteurs
- 2 – Créer les conditions de la massification de la rénovation des logements (logique globale, communication, simplification des parcours, encourager la rénovation par étapes, placer les territoires au cœur du SPPE)
- 3- Accompagner les ménages modestes dans la rénovation de leur logement et renforcer leur pouvoir d'achat en luttant contre la précarité énergétique
- 4- Faire des bâtiments tertiaires, en particulier le tertiaire public (État, collectivités locales et leurs opérateurs) des bâtiments exemplaires en matière d'efficacité énergétique
- 5 – Accélérer la montée en compétence et les innovations de la filière professionnelle de la rénovation, pour atteindre des objectifs quantitatifs et qualitatifs ambitieux et à coûts maîtrisés

12 ACTIONS → 4 AXES

Axe 1

Faire de la rénovation énergétique des bâtiments une priorité nationale avec des objectifs clairs, des données accessibles et un pilotage associant tous les acteurs

Axe 2

Créer les conditions de la massification de la rénovation des logements et lutter en priorité contre la précarité énergétique

Axe 3

- Accélérer la rénovation et les économies d'énergie des bâtiments tertiaires, en particulier du parc public

Axe 4

Accélérer la montée en compétence et les innovations de la filière de la rénovation des bâtiments

Introduction

Des moyens financiers importants avec le Grand Plan d'Investissement (GPI) :

	€ Par an	€ Sur le quinquennat
Agence nationale pour l'amélioration de l'Habitat	240 millions	1,2 milliard
Collectivités	600 millions	3 milliards (dont 2 milliards de prêts)
Bailleurs sociaux	600 millions de prêts	3 milliards de prêts
Bâtiment Etat	360 millions	1,8 milliard
Total	1,8 milliards	9 milliards

Auxquels s'ajoutent : le CITE, les CEE...

AXE 3

Accélérer la rénovation des bâtiments tertiaires, en particulier dans le parc public

Action 8



MAINTENIR UNE EXIGENCE AMBITIEUSE DE RÉNOVATION DU PARC TERTIAIRE, PUBLIC ET PRIVÉ

LTECV : objectif de réduction de la consommation énergétique globale de 40 % en 2030 et 60 % en 2050 (parc de bâtiments tertiaires)

- **L’ambition d’économies d’énergie dans le tertiaire sera maintenue et la base légale des obligations renforcée. (art 175,177 et 180 de la loi ELAN)**
- cibler les secteurs les plus consommateurs d’énergie (moduler les exigences en fonction des contraintes techniques, architecturales ou patrimoniales éventuelles, de coûts disproportionnés par rapport aux économies d’énergie et enfin de changement d’activité ou de volume d’activité)
- intégrer les parties prenantes (veiller à ce que les obligations administratives des entreprises obligées pour le suivi soient les plus simples possibles)
- **Le futur décret tertiaire donnera lieu à un travail de co-construction avec les parties prenantes.**

Action 8



MAINTENIR UNE EXIGENCE AMBITIEUSE DE RÉNOVATION DU PARC TERTIAIRE, PUBLIC ET PRIVÉ

Pour favoriser les acteurs allant au-delà des obligations prévues, l'État, encouragera l'adhésion à des démarches volontaires afin d'intégrer des aspects environnementaux plus larges et plus exigeants.

- **L'État encouragera l'adhésion à des démarches volontaires plus ambitieuses**

Bpifrance continuera à proposer les prêts adaptés à la transition écologique et notamment le prêt Éco-énergie ouvert aux PME et finançant sans garantie et à taux réduit les travaux éligibles aux certificats d'économies d'énergie.

- **Bpifrance développera un crédit bail immobilier dédié à la rénovation énergétique à destination des petites et moyennes entreprises...**

ACTION 9



Action n°9 : FAVORISER LA RÉNOVATION DU PARC TERTIAIRE PUBLIC EN MOBILISANT DES FINANCEMENTS ET STRATÉGIES INNOVANTS

Le parc tertiaire public représente approximativement 380 millions de m² soit 37 % du parc tertiaire national ;

L'État et ses opérateurs sont propriétaires d'environ 100 millions de m² ;

Les collectivités territoriales possèdent environ 280 millions de m² ;

Le Gouvernement intensifie l'effort de rénovation de ce parc. Il y consacre 4,8 milliards d'euros à travers le Grand Plan d'Investissement

Les collectivités locales et leurs établissements publics

– 50 % pour les écoles, collèges et lycées ; 16 % sport, culture et loisir

13 % action sociale ; 8 % maisons de retraite ; 10 % bureaux

Les bâtiments représentent 76 % de la consommation d'énergie des communes.

(23 % rien que pour les écoles)

ACTION 9

– **Lever les freins à la rénovation du parc** (les collectivités sont confrontées à des difficultés de financement et d'ingénierie de contrat ou de projet) .

→ **Sur le plan financier**, mise en place d'un partenariat avec la Caisse des Dépôts,
=> 2 milliards d'euros de prêts bonifiés ;
=> 0,5 milliard d'euros investis en fonds propres dans des opérations patrimoniales lourdes ou pour soutenir des modèles économiques innovants
=> 0,5 milliard d'euros issus de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Ces financements pourront aider à la massification des contrats de performance énergétique (auto – financement d'une partie des investissements) et obtenir une garantie de la part du maître d'œuvre ou d'une société de service en efficacité énergétique.

Utilisation des certificats d'économie d'Énergie.

La Caisse des dépôts financera également des dispositifs d'intracring (financement en quasi fonds propres permettant d'isoler comptablement les économies d'énergie (usages et régulation des systèmes notamment) réalisées ou à venir pour les affecter aux actions d'efficacité énergétique).

ACTION 9

- **Lever les freins à la rénovation du parc** (les collectivités sont confrontées à des difficultés de financement et d'ingénierie de contrat ou de projet) .

Sur le plan ingénierie,

Les projets de rénovation énergétique demande des compétences que toutes les collectivités ne peuvent pas réunir.

- mise à jour de clausiers types , à l'élaboration d'un cahier des clauses administratives et générales (CCAG) ainsi qu'à la publication de guides pédagogiques à destination des collectivités territoriales.
- L'Ademe mobilisera le réseau des 300 conseillers énergie assurant le suivi en temps partagé d'environ 6 000 petites communes (moins de 10 000 habitants)

Réduction des coûts :

- mutualisation de travaux à l'échelle intercommunale (morcellement de la propriété et de la gestion des bâtiments, notamment scolaires, entre collectivités).
- massifier les contrats et faire émerger une offre industrielle (l'État sélectionnera et missionnera une start-up dédiée à la rénovation des bâtiments publics : par exemple sur l'enjeu des bâtiments scolaires...)

ACTION 9

300 Conseillers en énergie partagés (CEP) déjà opérationnels

Un réseau animé par l'Ademe

Des emplois mutualisés

Des thermiciens hébergés dans les structures intercommunales, les agences locales de l'énergie et du climat (ALEC), les Territoires de projets (Pays, PNR, SCoT, etc.), les syndicats d'énergie ou encore des associations.



LES MISSIONS DU CEP AU QUOTIDIEN :

■ Suivi et optimisation

- Suivi régulier des consommations et dépenses énergétiques, détection d'erreurs de facturation, optimisation tarifaire
- Optimisation des systèmes en place : programmation/régulation du chauffage et du rafraîchissement
- Extinction nocturne partielle de l'éclairage public

■ Accompagnement technique pour tous les projets de réhabilitation/construction

- Conseils dans la rédaction du cahier des charges et dans le choix de la maîtrise d'œuvre
- Aide au décryptage des documents techniques et information sur les matériaux, le choix des énergies
- Recherche les différents appels à projets et aides mobilisables

■ Animation énergie sur le territoire

- Mise en réseau des acteurs locaux, réunions d'information, visites de sites
- Sensibilisation des usagers des bâtiments communaux, campagnes de mesures
- Organisation d'achats groupés

Action 10



Action n°10 : FAVORISER LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE PAR L'ÉVOLUTION DES USAGES ET L'ÉDUCATION

- Cofinancement dans le cadre des certificats d'économie d'énergie, d'actions d'éducation et de sensibilisation aux économies d'énergie, notamment en milieu scolaire.
- Lancement d'un large appel à projets afin de financer les actions les plus pertinentes et innovantes.

L'État assurera le cofinancement, en particulier par le dispositif des certificats d'économie d'énergie, de programmes d'éducation et de sensibilisation aux économies d'énergie en milieu scolaire. Lancement de CUBE scolaire

- **10 à 15 %** d'économies d'énergie peuvent provenir du comportement des usagers
- Installation de systèmes actifs de gestion des consommations

Le travail sur la maîtrise des usages et les comportements sera systématisé lors de la rénovation du parc tertiaire public

Merci de votre attention



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
www.ecologique-solidaire.gouv.fr

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
www.cohesion-territoires.gouv.fr